

1.

Débitrice: **PORGRISA SA**, rives de la Morges 6,
1110 **Morges**
2.

Déclaration de faillite: 16.03.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.04.2005
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: réalisation de toute opération financière,
commerciale ou immobilière; participations à toute entre-
prise ou société, gestion de biens mobiliers.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges
(02794850)